

Hyères, le 31 août 2020

Collège
Gustave Roux



académie
Nice

éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



Le principal

à

Mesdames et Messieurs
les parents d'élèves

Objet : Campagne de bourse nationale de collège 2020-2021

Le Principal,
Laurent GUILLET

Mesdames, Messieurs

Depuis la rentrée scolaire 2017, la demande de bourse de collège s'effectue en ligne, de manière dématérialisée. Cette année, la période de saisie est fixée du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 15 octobre 2020, date limite de rigueur.

Les parents ont la possibilité de savoir s'ils sont éligibles et d'obtenir l'estimation du montant de la bourse auquel ils pourraient prétendre sur un **simulateur de droit à obtention d'une bourse dans le second degré** qui est accessible à l'adresse suivante :

→ www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

en vous référant à l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019.

Pour cela votre revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'imposition des revenus au titre de l'année 2019 doit être inférieur ou égal au plafond de ressources précisé ci-dessous :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4
Plafonds de revenus 2019 à ne pas dépasser	15 609	19 210	22 812	26 414
Nb d'enfants à charge	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus 2019 à ne pas dépasser	30 017	33 619	37 220	40 822

Il est rappelé que seule la personne qui a la charge effective et permanente de l'élève au sens des prestations familiales est habilitée à demander une bourse pour l'élève. C'est donc la même personne qui déclare cet enfant à sa charge aux impôts.

La bourse de collège est déduite des frais de restauration pour les demi-pensionnaires ou versée trimestriellement pour les externes.

A. La demande de bourse en ligne

La demande de bourse en ligne est accessible par le portail Scolarité-Services dont l'adresse est la suivante : <https://teleservices.ac-nice.fr/ts>

- soit avec votre compte FRANCE CONNECT (impôts, sécurité sociale, La Poste ou MSA)
- soit avec le compte de l'Education Nationale (ATEN) à l'aide des codes d'accès ci-joints.

**B. Coupon « ACCUSE DE RECEPTION » à remettre obligatoirement au collège
(QUE VOUS DEPOSEZ OU NON UNE DEMANDE)**

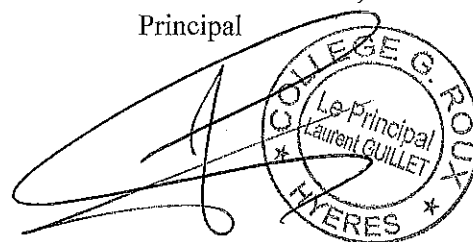
Il convient de retourner dûment complété et signé le coupon « accusé de réception » joint au flyer dans les meilleurs délais auprès du professeur principal avant le 15 SEPTEMBRE 2020, délai de rigueur.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat élèves :
Mme MALIGNON (Tél. : 04.94.01.44.33.)

**N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT AUX RISQUES DE VOIR VOTRE DOSSIER
NON RECEVABLE**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Laurent GUILLET,
Principal





Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

Mon avis d'impôt 2020



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale (ATEN)
fournis par le collège
ou
de mon compte
France Connect

Mon adresse
de messagerie
électronique

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2019

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou **France Connect**
<https://teleservices.ac-nice.fr/is>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college

Collège Gustave Roux
172 Che. Soldat Macri
83400 HYERES
Tél : 04.94.01.44.33.
Mél : 0830145g@ac-nice.fr

COUPON ACCUSE DE RECEPTION
A RETOURNER OBLIGATOIREMENT

CE COUPON EST A REMETTRE DANS TOUS LES CAS, AU PROFESSEUR PRINCIPAL

avant le 15 septembre 2020 (DEPOT OU NON D'UNE DEMANDE).

Je soussigné (e) père, mère, tuteur :

de l'élève

classe de

déclare avoir été informé(e) des conditions et modalités de demande de bourse nationale de collège et précise ¹ :

☐ ne pas rentrer dans les conditions d'attribution des Bourses des collèges 2020-2021 ¹.

☐ rentrer dans les conditions d'attribution des Bourses des collèges 2020-2021 et

☐ m'engage à effectuer **ma demande de bourse en ligne** pour l'année 2020-2021 avant le jeudi 15 octobre 2020. ¹

☐ ne pas solliciter de dossier de bourse pour l'année 2020-2021. ¹

Hyères, le

Signature du responsable légal

1
COCHER LES CASES CORRESPONDANTES